



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 avril 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale et messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

**CE-2015-301**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 8 ET 15 AVRIL 2015 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 14 AVRIL 2015**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 8 et 15 avril 2015 ainsi que de la séance spéciale tenue le 14 avril 2015 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

**CE-2015-302**

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION AU MONTANT DE 64 786,69 \$ À LA FIRME SÉGUIN MORRIS INC. - MODIFICATIONS AUX ENTRÉES ÉLECTRIQUES DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-1091 du 17 septembre 2014, adjugeait à la firme Séguin Morris inc. un contrat pour des travaux de modifications aux entrées électriques du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 332 139,78 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA + s.e.n.c. mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence partielle, recommande un montant total de 64 786,69 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

**CONSIDÉRANT QUE** la délégation de pouvoir numéro 129623 a déjà été approuvée pour un montant de 31 769,32 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, le Bureau des grands projets considère que le montant demandé pour l'ajustement de coût est juste et raisonnable et en recommande l'approbation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 129623 pour un montant de 31 769,32 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission au montant de 33 017,37 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Séguin Morris inc. dans le cadre du projet de modifications aux entrées électriques du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à 64 786,69 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 396 926,47 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30363-004-02352	30 149,26 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Modifications des entrées électriques
04-13493	1 435,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 432,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2015.

Adoptée

**CE-2015-303**

**REJET DES SOUMISSIONS - 2014 SP 203 - SERVICES PROFESIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION, PHASE II SUR LES TERRAINS MUNICIPAUX DU SECTEUR HANSON-LA FONDERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement lançait, le 12 août 2014, un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'une étude de caractérisation, phase II sur les terrains municipaux du secteur Hanson-La Fonderie;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final accuse un prix anormalement bas;

**CONSIDÉRANT QUE** la méthode d'échantillonnage épars proposée par la firme ayant obtenue le meilleur pointage final pourrait occasionner des imprécisions qui amenuiseraient la validité de l'attestation;

**CONSIDÉRANT** la distribution des prix obtenus des divers soumissionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2014 SP 203 et autorise le Service des finances, Division de l'approvisionnement, à procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres public après avoir modifié les documents.

Adoptée

CE-2015-304

**CRÉATION D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE NON-CONSTRUCTION, NON-DÉBOISEMENT ET DE RESTRICTIONS D'USAGE SUR LE LOT 5 626 914 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - PROJET DE PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE-MÉNARD - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau planifie le projet de prolongement de la rue Pierre-Ménard dans le parc industriel sud-est du secteur de Gatineau afin de permettre à la Ville de vendre des terrains à usage industriel desservis par les réseaux municipaux et les services d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement des nouveaux réseaux municipaux est assujéti à une demande de certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu des articles 22 et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des travaux est projeté sur des terrains appartenant à la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**un milieu humide présumé au nord du site à développer a été recensé et délimité lors des inventaires sur le site et que la Ville s'engage à protéger cette aire naturelle puisqu'aucun développement n'y est requis pour le prolongement de la rue Pierre-Ménard;

**CONSIDÉRANT QU'**un deuxième milieu humide a été recensé et délimité lors des inventaires sur le site et que celui-ci n'est pas illustré sur la carte des milieux humides présumés de la Ville de Gatineau et n'est donc pas assujéti au Règlement de contrôle intérimaire numéro 511-6-2011;

**CONSIDÉRANT QUE** ce deuxième milieu humide, apparemment créé par l'activité de castors dans un fossé de drainage du site, ne peut être évité entièrement dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Pierre-Ménard et que tous les efforts ont été déployés dans la conception du projet de développement pour minimiser les impacts sur l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de développement occasionnera la perte d'environ 3 500 m<sup>2</sup> du deuxième milieu humide par les travaux de remblayage pour le prolongement de la rue Pierre-Ménard et que cette perte sera compensée par la conservation d'un milieu naturel de valeur écologique supérieure, soit le milieu humide, préservé intact, situé au nord du site incluant une aire naturelle servant de zone tampon à sa bordure sud, équivalent à près de deux fois la superficie du milieu humide à remblayer;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a créé le lot 5 626 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 15 162,7 m<sup>2</sup>, préservant le milieu humide existant et représentant un milieu naturel d'intérêt équivalent à la perte occasionnée par les travaux de remblayage sur un deuxième milieu humide situé sur le site en guise de compensation, le tout en conformité avec le Guide d'analyse des demandes de certificats d'autorisation pour les projets touchant des milieux humides assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2, article 22);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit établir, par destination du propriétaire, une servitude de non-construction, de non-déboisement et de restrictions d'usage aux fins de préservation d'un milieu humide, d'un boisé et de son écosystème sur le lot 5 626 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull afin de respecter ses engagements pour la conservation de cette aire de compensation dans le cadre des travaux en milieu humide du projet de prolongement de la rue Pierre-Ménard auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, c. Q-2, article 22) et de la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- accepte la création d'une servitude réelle et perpétuelle, par destination du propriétaire, de non-construction, de non-déboisement et de restrictions d'utilisation afin de préserver une zone de mise en conservation d'un milieu humide, d'un boisé et de son écosystème, sur le lot 5 626 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 15 162,7 m<sup>2</sup> préservant le milieu humide existant et représentant un milieu naturel d'intérêt équivalent aux pertes engendrées par le projet, situé en arrière lot;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2015-305

**SOUSSION 2014 SP 276 - AUBERGE SYMMES - RESTAURATION EXTÉRIEURE, PHASE II – SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés Canada inc, 41, rue de Valcourt, suite numéro 7, Gatineau, Québec, J8T 8G9, pour la restauration extérieure de l'Auberge Symmes, phase II pour un montant total approximatif de 139 996,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 février 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30645-010-02345	127 835,83 \$	Réfection de bâtiments - Restauration extérieure, phase 2 - Auberge Symmes
04-13493	6 088,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 072,93 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2015.

Adoptée

CE-2015-306

**SOUSSION 2015 SP 022 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE QUÉBEC-MUNICIPALITÉ, VOLET 1.5 - LOT 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7, pour les travaux de réfection des services municipaux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, volet 1.5, lot 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 492 266,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mars 2015, celle-ci ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-02346	81 497,71 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Aqueduc
06-30751-002-02347	109 641,26 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Égouts
06-30751-003-02348	258 366,05 \$	Divers travaux d'aqueduc, d'égouts et de remise en état - 15 segments - Pavage
04-13493	21 407,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	21 354,04 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2015.

Adoptée

**CE-2015-307**

**SOUSSION 2015 SP 023 - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ, VOLET 1.5 - LOT 2 – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux de réfection des services municipaux du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité, volet 1.5, lot 2, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 705 314,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 mars 2015, celle-ci ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30751-001-02349	197 295,95 \$	Divers travaux aqueduc, égouts et remise en état - 15 segments - Aqueduc
06-30751-002-02350	149 096,87 \$	Divers travaux aqueduc, égouts et remise en état - 15 segments - Égouts
06-30751-003-02351	297 653,51 \$	Divers travaux aqueduc, égouts et Remise en état - 15 segments - Pavage
04-13493	30 672,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	30 595,86 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2015.

Adoptée

**CE-2015-308**

**SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE BELLEVUE NORD POUR LES ACTIVITÉS 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE – SYLVIE GONEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'Association des résidents de Bellevue Nord, 1377, rue de Jonquière, Gatineau, Québec, J8R 2V1, à titre de subvention pour les activités 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79944-972	6 000 \$	Sylvie Goneau – District électoral de Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2015.

Adoptée

**CE-2015-309** **SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU PLATEAU - ACTIVITÉS 2015 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des résidents du Plateau, à l'attention de monsieur Serge Bertrand, président, 18, Impasse du Solano, Gatineau, Québec, J9A 0A9, à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79934-972	6 000 \$	Maxime Tremblay - District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2015.

Adoptée

**CE-2015-310** **SOUSSION 2014 SP 085 - CENTRE COMMUNAUTAIRE DU PARC DES TREMBLES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Boless inc., 15, rue Buteau, bureau 220, Gatineau, Québec, J8Z 1V4, pour la démolition du bâtiment existant et la construction du nouveau centre communautaire au parc des Trembles, situé au 150, boulevard des Trembles dans le secteur de Hull, selon les prix forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 889 900 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 mars 2015, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12035-005-02353	197 597,31 \$	Fonds de développement des communautés - Hull - Centre communautaire du parc des Trembles
18-12063-001-02354	182 500,00 \$	District électoral du Plateau–Manoir-des-Trembles - Centre communautaire du parc des Trembles
18-14003-002-02355	332 500,00 \$	Agrandissement du Centre communautaire du parc des Trembles - Centre communautaire du parc des Trembles

18-11031-003-02356	100 000,00 \$	District électoral de Wright–Parc-de-la-Montagne - Centre communautaire du parc des trembles
04-13493	38 699,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	38 602,97 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2015.

Adoptée

**CE-2015-311**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2014-228 - CONGÉDIEMENT ADMINISTRATIF - EMPLOYÉ 108212**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2014-228 du 26 février 2014, entérinait le congédiement administratif de l'employé 108212;

**CONSIDÉRANT** le grief B-14-67 déposé par le Syndicat des cols bleus de Gatineau le 21 mars 2014 contestant cette mesure;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre les parties;

**CONSIDÉRANT** les termes de la lettre d'entente ENT-BLE-15-03 intervenue entre les parties afin de mettre fin à ce litige :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge la résolution numéro CE-2014-228 du 26 février 2014 conformément à l'entente intervenue entre la Ville et le Syndicat des cols bleus de Gatineau.

De plus, ce comité autorise la directrice générale, le directeur général adjoint – Services des proximités et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente ENT-BLE-15-03.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif